UEEL
UNION
DES ÉGLISES
ÉVANGÉLIQUES
LIBRES

Synode 2021

Oser le développement : Partout, tout le temps

Suivre le Christ, tout simplement

Dossier préparatoire aux Conférences de groupe

Introduction

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne savons pas encore si notre synode 2021 se tiendra comme prévu "en présentiel" à Orthez ou si nous devrons le vivre en visioconférence, compte-tenu de la situation sanitaire. Mais une chose est sûre : il aura bien lieu. Auparavant, les délégués des Églises se retrouveront en région (là aussi, en présentiel ou non…) pour les conférences de groupe, rassemblement préparatoire au synode. Nous nous adapterons aux circonstances et aux contraintes…

Avec un peu de recul, nous nous rendons compte que **le synode de 2021 s'inscrit dans un cycle qui se terminera, d'une manière ou d'une autre, en 2023** :

- En 2013, le synode adopte un texte d'orientation sur la croissance de nos Églises, qui définit comme priorité pour l'UEEL, pour les dix années à venir, l'évangélisation, l'implantation de nouvelles communautés et la croissance des Églises et postes.
- En 2015, le synode reconnaît que *Vitalité* est un outil utile pour l'accompagnement à la croissance des Églises et postes mais qu'on ne peut pas se contenter d'attendre que de nouveaux postes se créent spontanément : il faut une politique volontariste d'implantations.
- En 2017, le thème du synode est "Oser le développement !" Le synode vote à l'unanimité la création d'un Pôle Développement avec ses deux Départements Implantation et Revitalisation.
- En 2019, le thème du synode précédent sur le développement est décliné autour d'une thématique plus précise : "Oser le développement : quels ministères pour notre Union ?"
- En 2021, c'est jusqu'aux membres de nos Églises que se déclinera le thème du synode : "Oser le développement : partout, tout le temps ! Être disciple du Christ, tout simplement.."
- En 2023, nous arriverons au terme des 10 ans annoncés dans le texte d'orientation de 2013. Le temps d'un bilan sera venu, avec le désir de continuer d'aller de l'avant !

2021 marque donc un point d'étape dans un cycle centré sur le développement. Vous trouverez dans ce dossier **tous les documents nécessaires à la préparation des conférences de groupe et du synode**, regroupés en deux sections :

La section "Nouvelles de l'Union" rassemble des documents permettant de mesurer le travail accompli et l'évolution du fonctionnement depuis le dernier synode, notamment pour le Pôle développement et le travail en synergie de ses deux départements, mais aussi dans la gestion des mouvements pastoraux.

La section “Pour préparer le synode” rassemble des documents plus spécifiquement en prévision du synode :

- trois études bibliques autour de la thématique du synode que vous pouvez largement utiliser dans vos Églises
- un petit lexique visant à préciser le sens de mots ou d’expressions que l’on utilise souvent dans une perspective de développement de l’Eglise.
- une proposition de modification du Règlement Intérieur concernant les Régions et qui devra être adopté par le synode

L’équipe de préparation du synode proposera prochainement aux conférences de groupe une solution d’animation pour préparer la thématique du synode, faisant référence à tel ou tel document du dossier.

Par ailleurs, je rappelle que **les conférences de groupes peuvent formuler des vœux**, à adresser à la commission synodale, qui les examinera et donnera une réponse au cours du synode.

Enfin, comme à chaque synode, un **renouvellement de la commission synodale** aura lieu. Parmi les membres de la CS, Thierry Bartolomei (laïc) se retire à mi-mandat, comme il l’avait annoncé. Guy Delarbre (pasteur), en fin de mandat, ne se représente pas. Jéma Taboyan (pasteure), Christian Forma (laïc), Luc Peterschmitt (laïc), tout trois en fin de mandat, se représentent. Jérémie Chamard, lui aussi en fin de mandat mais élu au titre de représentant du Pôle Développement à la CS, se représente aussi. Enfin, Olivier Dugand (laïc), qui en tant que suppléant a terminé le mandat de Marc de Micheli, se représente également. En résumé, il s’agira donc d’élire au prochain synode, si les sortants sont réélus, un nouveau membre pasteur et un nouveau membre laïc. Il faudra aussi élire deux suppléants pasteur et deux suppléants laïc, susceptibles d’entrer à la CS d’ici 2023. La CS fera des propositions mais les conférences de groupe peuvent aussi émettre des suggestions, à adresser à la CS.

Que le Seigneur bénisse vos échanges et votre travail, quelles que soient les circonstances !

Pour la commission synodale,

Vincent Miéville
Président de la commission synodale

Nouvelles de l'Union

Pôle Développement

Nos ambitions

Novembre 2020

Nous souhaitons voir la gloire de Dieu se manifester au travers des Églises de l'Union ; Eglises établies ou en implantation, que chacune d'entre elles puisse incarner les valeurs et la culture du Royaume de Dieu (audace, unité, simplicité, générosité, authenticité, détermination, persévérance) et les communiquer de manière pertinente dans son contexte et son environnement.

Nous souhaitons que, **dans nos communautés, se lèvent des disciples résolument tournés vers le Christ** et **sensibles à ceux qui les entourent** au quotidien, afin que l'Église puisse être **une bénédiction** pour les chrétiens et pour le monde.

Nous sommes **une équipe envoyée par l'Union** pour faciliter cette dynamique vitale de revitalisation et d'implantation, pour des Églises saines et missionnaires. Nous nous sentons appelés à nous engager à **encourager les Églises à tous les stades de leur développement**, à les affermir, les soutenir et célébrer avec elles chaque nouvelle étape franchie en vivant nous-mêmes ce que nous voulons apporter et transmettre.

Nous souhaitons en tant qu'équipe, que **dans nos Églises, pasteurs, responsables, conseillers, équipes d'implantation, membres de nos assemblées, puissent vivre la paix, le repos et la joie de Dieu** en étant les disciples et les adorateurs de Jésus-Christ que nous sommes appelés à être. Par notre accompagnement, la mise en place d'équipes opérationnelles et le partage de ressources et d'outils adaptés, nous voulons inciter chacun d'entre nous à se laisser transformer par le Saint-Esprit conformément à sa volonté et pour la seule gloire de Dieu.

Département Implantation (DI)	**Département Revitalisation (DeRev)**
• Accompagnement des projets d'implantation et des implanteurs • Aide à la recherche de fonds • Soutien, formation, communication…	• Parcours Vitalité • Accompagnement des équipes stratégiques/ conseils • Travail sur la culture de l'église

Accompagnement des projets d'implantation

Octobre 2020

Le rôle du DI (Département Implantation)

L'article R.35.1 du règlement intérieur de l'Union stipule que l'une des vocations du DI est « d'œuvrer au développement de l'Union par l'accompagnement, la stimulation et l'organisation de nouvelles communautés dans la perspective de devenir des Églises majeures de l'Union (c'est-à-dire autonomes financièrement). Il offre également assistance aux communautés désirant entrer dans un processus de réimplantation. Il évalue, suscite et élabore les projets d'implantations de l'Union. Il recherche, suit et accompagne les ministères d'implanteurs, en lien avec la commission des ministères ».

L'organisation du soutien financier des implantations est aussi de sa responsabilité, sous l'autorité de la CS.

Le présent document a pour objectif de **préciser le cadre dans lequel le DI effectuera l'accompagnement et le soutien financier de nouveaux projets.**

Des projets variés

Le DI travaille à susciter, au sein de l'Union, des projets d'implantation. La forme de ces projets peut être variable, selon les situations. Ils doivent cependant réunir quatre éléments clé :

- Un pasteur/implanteur
- Une équipe
- Un projet construit et réfléchi
- Un local

Ces quatre éléments ne sont pas forcément réunis dès le début du projet, mais ils permettent de différencier **les actions d'évangélisation diverses** que peuvent entreprendre les Églises de notre Union, dont le suivi n'est pas du ressort du DI, et **les véritables projets d'implantation.**

En effet, si dans les deux cas **les actions peuvent être les mêmes** (organisation d'ateliers, de conférences, création de lieux comme la Causerie, etc.), **la visée est très différente** : dans l'implantation, le but est bien de **créer une nouvelle communauté appelée à devenir indépendante à moyen/long terme.**

Cela implique d'amener les gens à Christ en les intégrant dans un processus intentionnel d'engagement progressif et de discipulat ; chaque nouveau chrétien devenant une « pierre vivante » ajoutée à l'édifice naissant, appelé à **grandir par des conversions** et pas seulement par le déplacement de chrétiens d'un lieu à l'autre (essaimage).

Autour de ces quatre éléments-clé, nous identifions **3 schémas principaux d'implantation** :

	Description ; gestion administrative de l'implanteur	**Statut et financement de l'implanteur**
1 : Implantation d'une communauté nouvelle « ex nihilo »	Un implanteur formé initie une implantation dans un secteur défini, en concertation avec le DI. L'implanteur est géré administrativement par le DI, jusqu'à création d'une association loi 1905.	Statut de l'implanteur : bi-vocationel[1], bénévole, ou soutenu par une mission, par un financement personnel…
2 : Projet d'implantation porté par un groupe de personnes hors communauté locale (ex : EPEPE).	Un groupe de chrétiens (groupe de maison par ex.) monte un projet d'implantation sur son lieu d'habitation. S'il y a un implanteur, il est géré administrativement par le DI, jusqu'à création d'une association loi 1905.	Un implanteur n'est pas indispensable. S'il y en a un, il est bi-vocationnel, bénévole et/ou soutenu par une mission, par un financement personnel… Si l'équipe réunit un responsable de projet reconnu et un ou plusieurs anciens capables d'enseigner, un implanteur n'est pas indispensable.
3 : Projet d'implantation porté par une Église de l'Union (Église support). (Ex : Bouffémont/Beaumont)	Une Église locale monte un projet d'implantation dans sa zone géographique. Elle constitue une équipe autour d'un implanteur formé. Dès que possible, une association 1905 est créée et prend le relais de l'Église support pour gérer l'implanteur.	Statut de l'implanteur : pasteur (s'il satisfait aux conditions de la CM pour cela) ou assistant pastoral dans l'Église support dans le cas contraire. Financé par l'église locale et l'Union.

[1] Un implanteur « bi-vocationnel » est quelqu'un qui travaille à plein temps ou à temps partiel en parallèle de son ministère d'implanteur.

Un même accompagnement pour tous les projets

Quel que soit le scénario, l'engagement de l'Union, au travers du DI, est le même.

1. Un accompagnement suivi

Le ministère d'implanteur est un engagement exigeant, qui génère parfois de la solitude. L'équipe du DI s'engagera auprès des implanteurs pour cheminer avec eux dans les joies et les difficultés du ministère, pour offrir soutien, prière, ressources.
Un soin particulier sera accordé aux couples et aux familles en mission.

L'implanteur ou l'équipe d'implantation seront ainsi accompagnés, conseillés, soutenus par le DI qui mettra en place des aides régulières sous la forme :

- d'**évaluations formatives** (implanteur et projet) > SEOFI du CNEF
- de **formations financées** tout ou partie par le DI.
- de **temps de relecture et de retraite**
- de **rencontres régulières** (bimestrielles au minimum) pour évaluer la progression du projet d'implantation

Le DI assistera l'équipe dans ses **recherches de financement et sa communication**, et fera le lien entre l'implanteur et le reste de l'Union (Eglises, synode, CS…).

2. Un soutien financier

La création d'une nouvelle communauté, avec un pasteur-implanteur rémunéré à plein temps, nécessite un budget moyen de 5000 euros par mois, soit 60000 euros par an.

L'Union propose de soutenir le lancement du projet, avec une aide financière pouvant aller **jusqu'à 10000 euros par année**, selon une durée à définir. Cette aide sera **réexaminée chaque année** en fonction de l'évolution du projet. L'objectif à terme étant **l'autonomie financière de la communauté ainsi créée**. Cette autonomie sera un objectif explicite de l'équipe d'implantation dès la mise en forme du projet.
Dès le début, l'équipe d'implantation mettra tout en œuvre pour trouver son propre financement (réseau de donateurs, soutien d'une ou plusieurs Églises locales, inclure dans le projet une activité qui génère des rentrées d'argent (modèle café ou coworking...), etc).

Le DI mettra également son réseau au service du projet d'implantation, et **initiera des actions de recherche de fonds** (crowdfunding, tournée des Eglises, partenariats avec des Eglises ou des missions à l'étranger…) en complément des efforts de l'équipe d'implantation.

Pour l'implanteur lui-même, l**e statut bi-vocationnel sera privilégié**, avec ministère à mi temps complété par un autre emploi à mi-temps ou/et un soutien missionnaire.

3. La mise en place de conventions et d'évaluations régulières

Le travail d'implantation est un processus long et exigeant. Les principales étapes en sont définies dans le document du CNEF ci-joint : *« du projet à la majorité : les étapes du développement d'une Église ».*

Tout au long du processus, du projet jusqu'au statut d'Église majeure, **le soutien de l'Union, financier notamment, sera conditionné aux évaluations effectuées régulièrement, notamment par le DI.**
La nature et le calendrier de ces évaluations seront définis dans une convention établie préalablement entre l'équipe/l'implanteur et le DI, pour une durée définie (un ou deux ans en moyenne), renouvelable après évaluation et selon les besoins.
La convention définira les engagements respectifs du DI et de l'implanteur /l'équipe d'implantation, les formations proposées, etc.

Autant que possible, les implanteurs seront associés à la vie du Pole Développement et à celle de l'Union, comme de véritables partenaires que le DI s'efforcera de **soutenir** et de **valoriser**.

Le Département Implantation
Octobre 2020

David ALEGRE
Jérémie CHAMARD
Sylvain GUITON
Guy LACASSAGNE
Emmanuelle VAN DER DOES

Du projet à la majorité : les étapes de développement d'une Eglise

ETAPES	OBJECTIF	DURÉE MOYENNE INDICATIVE	CAPACITÉ DE LEADERSHIP	CAPACITÉ DE RESSOURCES	CAPACITÉ DE REPRODUCTION	ÉLÉMENTS STRUCTURANTS
EGLISE MAJEURE*	Avoir en permanence une perspective de multiplication globale.	Développement continuel Total: entre 7 et 12 ans pour atteindre la majorité incluant l'étape du projet	Disposer de la pluralité des ministères et leaders correspondant au stade d'Eglise majeure. Développer leur formation continue (théologie biblique et pratique). Porter la pleine responsabilité de l'Église en lien avec l'union, gérer les transitions et nouveaux défis.	Réaliser l'autonomie locale (salaires et infrastructures). Partager des ressources au niveau régional, voire national, au sein de l'union et au-delà.	Accompagner les nouveaux projets d'implantation issus de la phase précédente. Garder la vision de reproduction de l'Eglise en utilisant les indicateurs d'évaluation appropriés et l'apport du coaching.	Au-delà de 70 personnes au culte. Prendre ses responsabilités au sein du mouvement évangélique national et mondial.
EGLISE EN STRUCTURATION*	Mettre en place les structures pérennes (gouvernance, organisation)	Entre 2 et 4 ans	Nommer les responsables locaux. Développer la culture du conseil d'Eglise (vision de croissance, autorité, prise de décisions, gestion de crises, évaluations). Redéfinir le rôle de l'implanteur et définir la forme du ministère pastoral futur souhaité (local, régional, bi-vocationnel, à plein-temps ...).	Se doter d'une infrastructure adaptée à la croissance de l'Eglise. Dégager entre 40 et 70% d'un soutien pastoral.	Multiplier les petits groupes. Poursuivre le M2D et la reproduction des ministères pour la croissance interne, les futures implantations régionales et au-delà (cf. étape "projet", PDi, chap 4).	Créer l'association 1905 (si elle n'existe pas encore). Entre 50 et 70 personnes au culte.
EGLISE EN FORMATION	Faire évoluer le leadership de l'équipe d'implantation vers un conseil local provisoire.	2 ans	Identifier et former des responsables locaux. Redéfinir le rôle des équipiers d'implantation.	Dégager entre 10 et 40% d'un soutien pastoral dans le budget local. Revoir les infrastructures existantes (bâtiment, équipement).	Poursuivre le M2D. Mettre en place un système de petits groupes. Identifier, former et reproduire les ministères dans leur pluralité : évangélistes, implanteurs, bergers, enseignants... (cf. PDi, chap 8).	Entre 30 et 50 personnes (adultes et enfants) au culte. Elaborer les textes fondamentaux et l'organigramme présentant le futur développement.
EGLISE NAISSANTE	Démarrer par des rencontres ouvertes au public. S'insérer dans la vie de la cité.	Entre 2 et 4 ans	Accueillir l'équipe d'implantation sur place. Entrer en synergie avec la pastorale évangélique régionale (si possible).	Informer régulièrement le réseau de soutien extérieur (union, donateurs, intercesseurs). Créer une structure associative locale.	Développer le réseau relationnel. Lancer un mouvement de multiplication de disciples (M2D), (cf. Pdi, chap 6 et 7)	Former un noyau d'Eglise (environ 15 personnes hors équipe d'implantation).
PROJET	Elaborer et formaliser un projet pour un démarrage dans les 2 années à venir (cf. PDi, chap 1, 4 et 5).	Entre 1 et 2 ans (période éventuellement précédée d'une phase de gestation informelle)	Désigner un implanteur/chef de projet (cf. PDi, chap 3). Entreprendre une étude démographique et culturelle (cf. PDi, chap 2). Définir le projet et la philosophie d'implantation (cf. PDi, chap 4). Constituer une équipe aux dons complémentaires (cf. PDi, chap 3).	Initier un mouvement de prière en faveur du projet (cf. PDi, chap 3). Rechercher des ressources extérieures (finances etc). Trouver les infrastructures adéquates au lancement du projet.	Réfléchir au minimum aux trois futures implantations régionales issues du projet actuel.	Faire valider le projet par l'union d'Eglises. Se concerter avec les autres groupes évangéliques du secteur. Contacter les autorités civiles, religieuses.

Commission des mouvements pastoraux

La Commission des Mouvements Pastoraux (**CMP**), est une commission mixte Commission synodale /Commission des Ministères, composée de 3 personnes.
Elle est chargée, par la Commission Synodale, d'harmoniser les mouvements pastoraux en étant en dialogue, d'une part avec les Églises en recherche d'un pasteur, d'autre part avec les pasteurs disponibles et appelables.

Cahier des charges de la commission

Préambule :

- La recherche d'un pasteur est une démarche propre aux Églises. Il n'est pas question d'un recrutement ou d'une embauche classique parce que le conseil, accompagné par la CMP, fonde sa recherche sur un discernement objectif en fonction des attentes, des besoins et des moyens de la communauté.
  Le conseil est invité à porter ce projet dans la prière, en impliquant l'Eglise entière dans une attitude d'attente d'une conviction venue du Seigneur.
- La CMP porte une attention particulière au suivi des demandes des Églises et aux pasteurs en attente d'un changement.
- La précipitation n'est pas favorable : Une année de vacance pastorale peut être bénéfique pour que l'Eglise rassemble ses forces, redéfinisse son projet et permettre à plusieurs, dans ce temps de vacance de poste, de discerner leurs dons en les mettant au service de la communauté.
- Les démarches prennent beaucoup de temps et les décisions à prendre de part et d'autres sont lourdes de conséquences. Il faut donc anticiper en fonction de la date souhaitée de prise de poste.
- Pour toutes ces situations, la CMP est le seul interlocuteur des pasteurs cherchant à changer de poste et des conseils d'Eglise en recherche d'un pasteur.

Pour remplir sa mission

- Elle tient à jour un tableau des Églises et des pasteurs quant aux prises de poste et aux départs
- Elle entre en dialogue avec le pasteur cherchant à changer de poste pour préciser ses attentes, ses compétences, ses dons...
- Elle entre en dialogue avec le conseil d'Église pour connaître le profil du pasteur qui correspondrait le mieux à son projet.
- La CMP entretient ainsi une vision globale des ressources et des besoins de l'UEEL.

Procédure proposée :

1. Tout poste vacant doit être signalé à la CS et à la CMP pour que, selon l'article R.441.0, il soit publié officiellement.

2. **Un pasteur** qui désire un changement de poste, prend au plus tôt contact avec la CMP qui l'accompagnera dans sa démarche.
- La CMP présente les postes éventuellement possibles en adéquation avec son profil.
- Ce pasteur exprime à la CMP son avis sur les postes envisageables.

3. **Une Église** qui recherche un pasteur, que le poste soit vacant ou qu'elle pense qu'un changement de ministère serait souhaitable, charge son conseil de prendre contact avec la CMP, qui l'accompagnera dans sa démarche.
- Le conseil de l'Église peut demander la liste des pasteurs appelables ou s'enquérir d'une possibilité de candidature recommandée par la CMP
- S'il a déjà un pasteur en vue (qu'il soit ou non dans l'Union), le conseil en fait part à la CMP. Si c'est un pasteur déjà en poste dans une Église de l'Union, c'est la CMP qui prend d'abord contact avec ce pasteur. Si c'est un pasteur extérieur à l'Union, la CMP prend contact avec la commission des ministères pour l'examen de cette candidature.
- Après avis de la CS, la CMP donne un avis favorable, ou non au conseil de l'Église. A ce stade, il s'agit encore d'une piste exploratoire et confidentielle qui n'engage ni le pasteur ni l'Eglise.
- Si l'avis n'est pas favorable, la CMP propose, si possible, un autre pasteur.

4. **Lancement de la procédure d'appel**
- La CMP met finalement le conseil de l'Eglise en relation avec le candidat potentiel
- Il est important pour le conseil de prendre le temps de la réflexion et de la prière pour arriver à une conviction claire (et si possible unanime) sur le candidat proposé par la CMP.
- Le conseil d'Église prend alors contact avec le candidat proposé par la CMP au travers de plusieurs échanges qui pourront se finaliser par une rencontre en présentiel.
- A ce stade, la demande devient alors publique et engageante.
- Une date est fixée pour permettre au pasteur appelé de rencontrer l'Eglise.
  À cette occasion, le pasteur pourra intervenir lors du culte, pour se présenter et apporter une prédication puis avoir un temps d'échange avec la communauté.
- Si ces échanges semblent orienter vers une décision favorable, une date d'Assemblée Générale est fixée pour que l'Église exprime sa décision par un vote.
- Si l'AG prend une décision positive, la nomination est prononcée.
- Si l'AG ne prend pas une décision positive, le conseil d'Église reprend contact avec la CMP pour étudier une autre candidature.
- A chaque étape de la procédure, la CMP doit rester informée de l'avancée du projet.

5. Cas des postes d'évangélisation
La procédure d'appel est la même ; mais à l'issue des échanges entre le pasteur et le conseil d'Eglise, la nomination du pasteur est prononcée finalement par la CS, avec l'accord du conseil de l'Eglise (R 131.1)

Mémo - Recrutement d'un pasteur

La Commission des Mouvements Pastoraux (**CMP**), est chargée, par la Commission Synodale, d'harmoniser les mouvements pastoraux en étant en dialogue, d'une part avec les Églises en recherche d'un pasteur, d'autre part avec les pasteurs disponibles et appelables.

---

1. RECOMMANDATIONS :

- La recherche d'un pasteur est une démarche propre aux Églises qui est accompagnée par la CMP. L'Eglise fonde sa recherche sur un discernement objectif en fonction **de son projet, de ses** attentes, des besoins et des moyens de la communauté.
  Le conseil est invité à porter ce projet dans la prière, en impliquant l'Eglise entière dans une attitude d'attente d'une conviction venue du Seigneur.
- La précipitation n'est pas favorable : Une année de vacance pastorale peut être bénéfique pour que l'Eglise rassemble ses forces, redéfinisse son projet et permettre à plusieurs, dans ce temps de vacance de poste, de discerner leurs dons en les mettant au service de la communauté.
- Les démarches prennent **du** temps et les décisions à prendre de part et d'autres sont lourdes de conséquences. Il est bon de se souvenir que les pasteurs ne rentrent pas dans **l'application du droit du travail** et ne touchent donc pas le chômage **puisqu'il n'y a pas de cotisations**. Il faut donc **suffisamment** anticiper en fonction de la date souhaitée de prise de poste.
- La CMP est le seul interlocuteur des pasteurs cherchant à changer de poste et des conseils d'Eglise en recherche d'un pasteur. Elle porte une attention particulière au suivi des demandes des Églises d'une part, et aux pasteurs en attente d'un changement d'autre part.

2. LES ÉTAPES À SUIVRE :

- Tout poste vacant doit être signalé à la Commission Synodale et à la CMP.
- Une Église qui recherche un pasteur, que le poste soit vacant ou qu'elle pense qu'un changement de ministère serait souhaitable, charge son conseil de prendre contact avec la CMP, qui l'accompagnera dans sa démarche.
- Le conseil de l'Église peut demander la liste des pasteurs appelables ou s'enquérir d'une possibilité de candidature recommandée par la CMP.
- S'il a déjà un pasteur en vue (qu'il soit ou non dans l'Union), le conseil en fait part à la CMP. Si c'est un pasteur déjà en poste dans une Église de l'Union**, c'est la CMP qui prend d'abord contact avec ce pasteur.** Si c'est un pasteur extérieur à l'Union, la CMP prend contact avec la commission des ministères pour l'examen de cette candidature.
- Après avis de la CS, la CMP donne un avis favorable, ou non au conseil de l'Église. A ce stade, il s'agit encore d'une piste exploratoire et **confidentielle** qui n'engage ni le pasteur ni l'Eglise.
- Si l'avis n'est pas favorable, la CMP propose, si possible, un autre pasteur.
- Si l'avis est favorable, la CMP met le conseil de l'Eglise en relation avec le candidat potentiel.

- Il est important pour le conseil de prendre le temps de la réflexion et de la prière pour arriver à une conviction claire (et si possible unanime) sur le candidat proposé par la CMP.
- Le conseil d'Église prend alors contact avec le candidat proposé par la CMP au travers de plusieurs échanges qui pourront se finaliser par une rencontre en présentiel.

  A ce stade, la demande devient alors publique et engageante.

- Une date est fixée pour permettre au pasteur appelé de rencontrer l'Eglise.
  À cette occasion, le pasteur pourra intervenir lors du culte, pour se présenter et apporter une prédication puis avoir un temps d'échange avec la communauté.
- Si ces échanges semblent orienter vers une décision favorable, une date d'Assemblée Générale est fixée pour que l'Église exprime sa décision par un vote.
- Si l'AG prend une décision positive, la nomination est prononcée.
- Si l'AG ne prend pas une décision positive, le conseil d'Église reprend contact avec la CMP pour étudier une autre candidature.
- A chaque étape de la procédure, la CMP doit rester informée de l'avancée du projet.

Cas des postes d'évangélisation :
La procédure d'appel est la même ; mais à l'issue des échanges entre le pasteur et le conseil d'Eglise, la nomination du pasteur est prononcée en fin de compte par la CS, avec l'accord du conseil de l'Eglise (R 131.1)

3. CALENDRIER TYPE :

Les mouvements peuvent être calés sur le calendrier type suivant :

- Septembre : Prise de contact avec la CMP.
- Octobre à décembre : Retour de la CMP, échanges avec la CMP et prise de contact avec le candidat finalement retenu par le conseil.
- Janvier février : présentation à l'Eglise et appel du candidat.
- Dans certains cas, les départs à la retraite par exemple, les mouvements peuvent être envisagés avec plus d'anticipation.

Pour préparer le Synode

Partout, tout le temps

Suivre Christ tout simplement

> « *Nous serons peut-être connu pour nos opinions, nos prises de position mais on se souviendra de nous pour l'amour dont nous aurons fait preuve. » Bob Goff*

La thématique de notre synode vous interpelle, vous interroge peut-être. Pourtant (et sans vouloir paraître trop orgueilleux !), c'est le Seigneur lui-même qui nous l'a soufflée !

« *Aime le Seigneur ton Dieu, aime ton prochain, aime tes ennemis* ».

Ça vous rappelle quelque chose ?

Jésus est venu sur terre pour faire de ses ennemis, des amis. Et comment a-t-il fait ? Comment nous a-t-il convaincus ? Comment nous a-t-il transformés ? Par amour.

Jésus a laissé son amour parler.

« Il nous a aimés le premier » disons-nous souvent, il nous a aussi aimé sans peur, sans honte, sans retenue. C'est particulièrement frappant dans les Evangiles.

Nous aimer les uns les autres, c'est ce que nous DEVONS faire et c'est ce qui doit être central dans notre vie d'Union et d'Eglise, c'est ce qui doit être au centre de notre développement !

Et c'est difficile. Ça dérange. Ça demande de l'Humilité, de la patience et du courage. Ça demande de quitter nos sécurités, nos systèmes, nos « entre nous » pour aller non pas « chercher », convaincre, mais aimer l'autre, l'étranger, le bizarre, le tout ce que vous voulez !

Nous pouvons bâtir des stratégies de développement, définir des budgets, mettre en place des commissions, mais ce n'est pas le plus important, ni le cœur de notre mission à tous et toutes.

Nous devons trouver les moyens d'aimer.

Ce faisant (j'insiste sur le faire !), nous en apprendrons plus sur Dieu, nos voisins, nos ennemis et notre foi. Nous devons aimer tout le monde, tout le temps, pour vivre pleinement la vie à laquelle nous invite le Christ.

Et Jésus n'a jamais dit que ce serait facile, il a juste dit que ça marcherait !

Jérémie Chamard

Etude biblique n° 1

Rechercher la paix dans la dispersion

<u>Texte biblique</u> : Jérémie 29.4-14

Introduction

L'Église, nous ne la vivons pas seulement le dimanche matin. Mais toute la semaine, nous sommes « dispersés », dans d'autres lieux, avec nos occupations, notre travail et notre vie de famille. Le peuple de Dieu vit aujourd'hui dispersé, puis rassemblé le dimanche matin. A l'époque du prophète Jérémie au VIe-Ve siècle avant Jésus-Christ, le peuple de Dieu vivait cette situation de dispersion de manière intense : il était en exil à Babylone. L'exil signifiait la perte de lien avec le territoire du pays promis et la perte de lien avec le temple, lieu de rencontre avec Dieu. Mais Dieu encourage les Judéens, par l'intermédiaire d'une lettre du prophète Jérémie, à vivre en étant pleinement le peuple de Dieu, même en exil. Une lettre qui s'adresse à nous, aujourd'hui qui sommes dispersés, en exil dans le monde, durant nos semaines.

Un passage qui nous rejoint aujourd'hui…

- Quel effet vous fait ce texte en le lisant ? Quels passages connaissiez-vous ?
- Le contexte durant lequel Jérémie écrit est difficile, le peuple de Dieu est déraciné, déboussolé. C'est un moment de crise historique et de souffrance spirituelle. Comment cela peut-il rejoindre notre contexte actuel ?

Dispersés, mais recherchant la paix la vérité (versets 4-9)

- Dieu demande aux Judéens de s'installer pleinement dans le pays de leur envahisseur, de devenir des résidents chez ceux qui les ont persécutés. Quelle réaction ont-ils dû avoir ? Dieu n'en demande-t-il pas trop ? C'est une idée unique, venant d'un Dieu unique (cf. Matthieu 5.44)… Acceptons-nous d'être là où Dieu nous a placés, dans une société qui va à l'encontre de ce que nous croyons ?

- Le peuple est encouragé à se multiplier (verset 6 cf. Genèse 1.28). La multiplication permet de conserver sa spécificité et d'influencer la société. Par quel moyen le peuple de Dieu peut-il augmenter aujourd'hui ? Appuyons-nous sur Matthieu 28.18-20 pour étudier cette dynamique de multiplication. Que demande Jésus ? À qui s'adresse-t-il aujourd'hui ?

- Le mot « paix », signifie plus que l'absence de conflit. C'est la plénitude, le caractère complet ou intact de quelque chose : tout ce qui va bien, l'harmonie.

Différentes versions traduisent par « prospérité », « bien-être » ou « bonheur ». Comment rechercher concrètement la paix de l'endroit où nous sommes ? Comment être une source de bénédiction autour de nous ?

- Dans les versets 8 et 9, Dieu rappelle de rester attaché à ses paroles. Le peuple en exil était tenté d'écouter la voix de faux prophètes qui leur promettaient monts et merveilles. Quelles sont les autres voix que l'on peut entendre qui nous charment et qui nous confortent ? Dans la dispersion, le risque est d'être trop influencé par les voix plus bruyantes de notre société et de se laisser entraîner (Ephésiens 4.13-14). Rappelons-nous que Dieu veut notre transformation intérieure et que nous voyions le monde comme lui le voit (Romains 12.2). Demandons le discernement à l'Esprit lorsque nous sommes dispersés, pour nous guider dans la vérité.

Dispersés mais vivant le retour à Dieu et la promesse d'un rassemblement (versets 10-14)

- Quelle est la promesse de Dieu pour son peuple (verset 10) ? Quel est l'avenir et l'espérance qui nous sont promis en tant que peuple de Dieu, aujourd'hui (verset 11) ? Quelle démarche devons-nous faire en tant que peuple de Dieu, dispersés (verset 12) ?

- Le projet de bonheur promis par Dieu dans ce texte, c'est la promesse d'une nouvelle alliance avec son peuple. Elle est accomplie par la mort et la résurrection de Jésus et montre la grâce de Dieu : son amour et une relation personnelle avec lui. La nouvelle alliance implique un retour à Dieu de tout notre cœur (verset 13), un retour volontaire, repentant et sincère (cf. Deutéronome 30.1-6). Jérémie insiste sur cette recherche de Dieu et du changement intérieur du cœur. Lisons et méditons les textes suivants : Jérémie 31.31-34 et Ezéchiel 36.25-27. Qu'est-ce qui change dans cette nouvelle alliance ? Qu'est-ce que cela signifie pour nous aujourd'hui qui vivons dans cette nouvelle alliance ?

- Le retour à Dieu implique un renouvellement intérieur, qui rejaillit sur l'extérieur. Jérémie montre dans tout son livre que la recherche de Dieu, sa connaissance ne se résume pas au fait d'avoir conscience de certaines vérités sur Dieu mais que cela implique une relation personnelle avec lui et une manière de vivre qui lui plaît. Lisons Jérémie 22.13-16 et Matthieu 25.34-40. Quelle est l'attitude qui est favorisée ici ? Notre Dieu est un Dieu qui exerce le droit et la justice et qui agit avec bienveillance, ce sont des choses qui lui font plaisir (Jérémie 9.23). Est-ce que notre recherche de Dieu s'applique aussi à notre manière de vivre et notre attitude envers les plus petits ?

- « Je vous rassemblerai de toutes les nations » promet Dieu au verset 14. Réfléchissons à nos temps de rassemblements le dimanche matin, ne serait-ce pas un avant-goût de ce rassemblement final que Dieu nous a promis, dans sa présence pleine et entière (Apocalypse 7.9-12) ? Comment pouvons-nous vivre cette espérance dans notre quotidien ? Enfin, ce grand rassemblement final n'est pas un entre soi entre personnes privilégiées, mais il est radicalement ouvert vers les autres. Dieu a comme vision de rassembler un peuple le plus nombreux possible et de le bénir (Genèse 12.1-3, Ésaïe 2.2). Comment susciter cette démarche de se tourner vers Dieu chez nos contemporains, qui vivent exilés, loin de Dieu ? Comment faire goûter cet avant-goût du rassemblement final au plus grand nombre ?

Un passage qui nous stimule dans notre vie d'Église…

- Comment ce texte nous encourage à vivre les temps où nous sommes dispersés ? Dans notre relation à Dieu ? Dans notre relation avec l'autre ?
- Comment en tant qu'Église pouvons-nous nous encourager les uns les autres à êtres des ouvriers de paix et de justice de Dieu, là où il nous a placé ? Est-ce que nous recherchons le bien-être de notre ville, afin de témoigner et de multiplier les disciples ?
- Comment cultiver l'espérance du grand rassemblement final dans notre Église ? Et comment cultiver l'ouverture de cette espérance à nos contemporains ?

Etude biblique préparée par Simon van der Does

Etude biblique n° 2

Les valeurs d'une Église saine et missionnaire

<u>Texte biblique</u> : Galates 5.19-26

Oserons-nous nous réapproprier le terme « valeurs » ?
Nous voici sur un terrain risqué…. Pourtant les valeurs de la république -**Liberté, Égalité, Fraternité** - ne sont-elles pas magnifiques ?

« trop souvent galvaudées voire illusoires » répondrons-nous ! Valeurs : bilan mitigé ?

Poursuivons par une définition :
« j'appelle valeurs ce qui vaut plus que nous ou ce sans quoi nous ne valons pas. Ce qui nous fait passer de l'avoir à l'être et donne à l'être plus de qualités. Ce qui gagne à se partager parce qu'on ne le possède pas. Bref, ce qui sert à chacun, plus ou moins consciemment, de raison de vivre. (François Varillon ; Joie de croire, joie de vivre ; Bayard)

La vie chrétienne est un témoignage de vie fondée sur le Christ dont la pertinence devrait atteindre nos contemporains. Pas toujours évident, n'est-ce pas ?

Nous voulons être conduits par l'Esprit Saint ! Avec LUI, comment passer de l'illusoire à la réappropriation, de l'avoir à l'être ? Pour une Eglise Saine et Missionnaire pertinente ! Allons voir ce que nous dit l'apôtre Paul à ce sujet…

<u>Galates 5.19-26</u>
19 On sait bien comment se manifeste l'activité de notre propre nature : dans l'immoralité, l'impureté et le vice, 20 le culte des idoles et la magie. Les gens se haïssent les uns les autres, se querellent et sont jaloux, ils sont dominés par la colère et les rivalités. Ils se divisent en partis et en groupes opposés ; 21 ils sont envieux, ils se livrent à l'ivrognerie et à des orgies, et commettent d'autres actions semblables. Je vous avertis maintenant comme je l'ai déjà fait : ceux qui agissent ainsi n'auront pas de place dans le Royaume de Dieu
22 Mais ce que l'Esprit Saint produit, c'est l'amour, la joie, la paix, la patience, la bienveillance, la bonté, la fidélité, 23 la douceur et la maîtrise de soi. La loi n'est certes pas contre de telles choses ! 24 Ceux qui appartiennent à Jésus-Christ ont fait mourir sur la croix leur propre nature avec ses passions et ses désirs. 25 L'Esprit nous a donnés la vie ; laissons-le donc aussi diriger notre conduite
26 Ne soyons pas vaniteux, renonçons à nous défier ou à nous envier les uns les autres.

1. Des antagonismes

Entrons dans le texte. Deux choix de vie sont possibles : l'un guidé par notre nature, l'autre guidé par l'Esprit Saint. L'un « destructeur » l'autre « vivifiant », quel « antagonisme » !

Constatons alors le rôle du Saint-Esprit.
Il répond point par point aux actions de notre nature !

1. L'amour (v.22) répond à la haine (v.20)
2. La joie (v.22) répond à la jalousie (v.20)
3. La paix (v.22) répond à la colère et aux rivalités (v.20)
4. La patience (v.22) répond à la défiance et l'envie (v.26)
5. La bienveillance, la bonté et la fidélité (v.22) répondent aux vices, l'immoralité et l'impureté (v.19)
6. La douceur et la maîtrise de soi (v.23) répondent à l'ivrognerie et aux orgies (v.21)
7. Faire mourir sur la croix notre propre nature (v.24) répond aux cultes des idoles et à la magie (v.20)

L'apôtre Paul montre à quel point la conduite sous l'Esprit produit des fruits magnifiques, ces fruits nous les appelons « valeurs ». Ils sont à la fois le « climat » dans lequel nous aimerions vivre - encore mieux que la plage et la mer - et ce qui reste une frustration, un rêve inaccessible.

Creusons davantage…

2. La méthode de transformation

Le lieu de passage entre « une conduite naturelle » et une « conduite spirituelle » est pointé au v.24-25 : « *ils ont fait mourir leur propre nature avec ses passions et ses désirs. L'Esprit nous a donnés la vie ; laissons-le donc aussi diriger notre conduite* »

C'est donc à la croix que se situe à la fois la rupture et le passage !

Nous avons là le cœur de notre défi ! Il se joue ici une espèce de partenariat St Esprit - croyant. Ce n'est pas sans nous mais c'est surtout grâce à lui, pour LA vie !

Cela demande au peuple de Dieu de l'humilité et du courage, de la persévérance. L'Esprit transforme nos cœurs, nos décisions, nos actions… nos valeurs. Cela vient bousculer et amène ces questions :

- Qui servons-nous ? Notre propre nature ou l'œuvre du Christ ?
- Qui a autorité en nous ? (v.19 et 22)
- Quelle communauté formons-nous ?

Il ne s'agit pas de culpabiliser mais bien d'être lucides : ce n'est pas « naturel » d'être « spirituels » !

Canevas pour réflexion en petit groupe

1. Lire **Galates 5.19-26**… méditer sur ce texte un instant
   Comment commence notre vie nouvelle ?
   Quelle autorité avons-nous sur notre propre vie ?
   Peut-on prendre autorité ? Comment ?

2. Discussion sur la phrase de François Varillon …
   Quel est le rôle des valeurs dans notre texte ?

3. En quoi les valeurs républicaines et les valeurs que Paul défend se rejoignent ? Quelle est la différence ?

4. Comment se « manifeste l'activité de notre propre nature » dans mon église ? Comment changer cela spirituellement et stratégiquement d'après Paul ? (v.22 et 26)

5. Si notre Union vivait davantage ses propres valeurs – Fidélité, ouverture et charité - quelles en seraient les répercussions ? Comment se joue cette complémentarité entre nous et le St Esprit ?

Etude biblique préparée par Jean-Pierre Civelli

Etude biblique n° 3
La gouvernance d'une Église saine et missionnaire

Textes bibliques : Actes 13.1-3 & Actes 14.21-28

Introduction

Si nous voulions être très caricaturaux, nous pourrions dire que la gouvernance d'une église stable cherche à faire plaisir à tout le monde et que la gouvernance d'une Eglise saine et missionnaire est orientée par la mission que Christ lui donne.
Provocateur ? Peut-être mais cette caricature a l'avantage de souligner quelque chose d'important : Fondamentalement (et ça demande de l'honnêteté !), qu'est-ce qui est au centre de mon ministère, de ma motivation : le projet, la mission de Dieu ? OU ma personne et mon ambition, ma tranquillité personnelle ?
Comme nous le verrons avec Paul et Barnabas : Il est important dès le début d'un projet (l'implantation par exemple) de préparer son départ. Oui, c'est ce que Jésus a fait. Il a formé des disciples et leur a appris par l'exemple, à en former d'autres.
Il nous faut donc être sensible à l'Esprit (Dieu avec nous) pour former ceux qui sont déjà (encore ?) là, mais aussi ceux qui vont s'ajouter à notre « famille spirituelle ».
Avec l'Esprit saint, un mouvement prend naissance : Naissance d'en haut naissance de disciples naissance de leaders.

Actes 13.1-3 & Actes 14.21-28

« Dans l'Église d'Antioche, il y avait des prophètes et des enseignants : Barnabas, Siméon surnommé le Noir, Lucius de Cyrène, Manaën, compagnon d'enfance d'Hérode qui régnait sur la Galilée et Saul. 2Un jour, pendant qu'ils célébraient le culte du Seigneur et qu'ils jeûnaient, l'Esprit saint leur dit : « Mettez à part Barnabas et Saul pour l'œuvre à laquelle je les ai appelés. » 3 Alors, après avoir jeûné et prié, ils posèrent les mains sur eux et les laissèrent partir.» (Actes 13.1-3)

« Paul et Barnabas annoncèrent la bonne nouvelle dans la ville de Derbé où ils firent beaucoup de disciples. Puis ils retournèrent à Lystre, à Iconium et à Antioche de

Pisidie. 22Ils fortifiaient le cœur des disciples, les encourageaient à demeurer fermes dans la foi et leur disaient : « Nous devons passer par beaucoup de souffrances pour entrer dans le règne de Dieu. » 23Dans chaque Église, ils leur désignèrent des anciens et, après avoir jeûné et prié, ils les recommandèrent au Seigneur en qui ils avaient cru.

24Ils traversèrent ensuite la Pisidie et arrivèrent en Pamphylie 25Ils annoncèrent la parole de Dieu à Pergé, puis se rendirent à Attalia. 26De là, ils partirent en bateau pour Antioche de Syrie, la ville où on les avait confiés à la grâce de Dieu pour l'œuvre qu'ils avaient maintenant accomplie. 27Arrivés à Antioche, ils réunirent les membres de l'Église et leur racontèrent tout ce que Dieu avait réalisé par eux, et comment il avait aussi ouvert la porte de la foi à ceux qui ne sont pas Juifs. 28Paul et Barnabas restèrent assez longtemps avec les disciples d'Antioche. » (Actes14.21-28)

Questions

1. Que se passe-il dans les 3 premiers versets d'Actes 13 ? (Description)

Que voyons-nous dans ce texte ? Nous voyons une Eglise qui célèbre un culte, un moment d'adoration et Dieu intervient de manière extraordinaire : Il interrompt ce culte. Pendant qu'ils adorent le Seigneur, les chrétiens d'Antioche sont interrompus et Dieu leur dit quelque chose de très important : Le St Esprit parle à cette assemblée et lui demande de laisser partir Paul et Barnabas.

2. Qu'est-ce que cela nous apprend sur le cœur de Dieu ? (Réflexion)

Il y a quelque chose sur le cœur de Dieu qui dépasse l'adoration : la mission !
La mission existe parce que l'adoration n'existe pas encore partout ! Une Église en bonne santé est nécessairement en mission. Emile Bruner disait : « *L'Eglise existe pour la mission comme le feu existe pour brûler. Si une Église n'est pas en mission, elle n'est pas vraiment une Eglise selon le cœur de Dieu*[2].» Une Église en bonne santé est une Eglise suffisamment en bonne santé pour être « enceinte ».
Dieu est lui-même en mission : En JC, il est en mission. Dieu est en mouvement vers les hommes qui se sont pourtant détournés de Lui.

[2] Emil Brunner (1931). "The Word and the World"

Une Eglise missionnelle est une Eglise envoyée et qui envoie. Cela vient de la nature même de Dieu.

3. Quelles qualités de leadership sont ainsi mises en avant ? (Application)

- **Savoir se mettre à l'écoute de Dieu et se ménager des temps spéciaux pour cela** : L'appel à mettre à part Barnabas et Saul pour l'œuvre à laquelle Dieu les avait appelés fut adressé lors d'un culte, alors que l'Eglise célébrait Dieu et jeûnait. Comme il y avait des prophètes dans cette église, l'Esprit de Dieu n'avait pas de mal à communiquer avec les croyants.
- **Savoir se risquer en dehors des cadres confortables** : L'Eglise et les leaders d'aujourd'hui, doit, elle aussi, être prête à consulter le Seigneur pour être dirigée dans le ministère de la parole auprès de ceux qui ne l'ont pas encore entendue (v.27).
- **Savoir faire des sacrifices pour la mission** : Barnabas et Saul figuraient parmi les prophètes et les docteurs de l'Eglise d'Antioche, mais celle-ci n'avançait pas l'importance de ces deux hommes comme excuse pour ne pas les envoyer. Une église égoïste aurait cherché à envoyer des membres ordinaires mais celle d'Antioche fut disposée à obéir au Seigneur ; les chrétiens prièrent et jeûnèrent davantage pour être sûrs que c'était le Seigneur qui avait parlé (v.3).
- **Rôle central de la communauté, de l'Eglise, de l'Union** : Convaincus que c'était le cas, ils imposèrent les mains à Barnabas et Saul pour l'œuvre missionnaire. L'imposition des mains souligne le rôle de la communauté dans l'envoi des missionnaires. Les deux hommes partaient au nom de toute la communauté des croyants d'Antioche (cf. Nos ministères transversaux).
- **Savoir faire des choix stratégiques** : Après avoir prié et jeûné, l'église laissa partir les deux missionnaires. Cet envoi peut signifier que les deux hommes furent déchargés de leurs fonctions d'enseignement pour pouvoir assumer leur nouveau rôle de missionnaires (cf. Nos Eglises dans l'acceptation du service dans l'Union de « leur » pasteur.).

Pour aller plus loin

 L'évangélisation emmène naturellement à la formation de disciple… ce qui pose des questions sur notre manière d'évangéliser : est-ce que notre but est de faire des disciples? Comment cela affecterait-il notre vision de l'évangélisation ?

 Paul et Barnabas fortifient les disciples qu'ils ont faits…par la théologie de la souffrance ! Qu'en pensez-vous ?

 On voit se mettre en place dans notre texte l'idée d'un **continuum missiologique :** ***Missio dei*** : Eglise locale, écoute du St Esprit ***Evangélisation*** : Obéissance, mise à part d'évangélistes ***Implantation*** : rôle particulier des apôtres, liberté ***Discipulat*** : création d'un écosystème, rôle des Saints ***Consolidation*** : réseaux, docteurs, anciens-diacres.

Dans l'Eglise primitive, l'Evangile est annoncé dans une ville et une communauté s'implante. De là, Dieu implante l'Eglise et on va saturer le monde d'Eglises. A partir de là, les Eglises vont faire des dénominations : Soucis. On passe à une conception systémique, structurelle or, aujourd'hui il faut réapprendre à ***implanter l'Evangile***.

Que faire ?

1. Il faut redécouvrir le ressort apostolique. C'est à dire redéfinir les attentes, sortir de notre culture d'Eglise locale pour voir plus loin et ensemble ! Avoir en Union une vision qui sort de « l'ordinaire », du quotidien.

- Quid des leaders? Une vision apostolique implique un travail en équipe. Un leader « apostolique » accompagne des équipes entières, il aura donc un impact pour créer l'unité et conduire les équipes dans certaines directions. Acceptons, encourageons et reconnaissons l'émergence de leader dans nos Eglises qui favoriserons la collaboration entre nos commissions, départements mais aussi entre nos Eglises ? Nous créerons ainsi une culture où les personnes se complètent par leurs dons
- Quid de l'organisation de nos Eglises ? Une vision « apostolique » possède une forte capacité d'adaptation à la culture. Nous avons du mal à toucher certains milieux (les intellectuels, les milieux artistiques...) Une vision apostolique doit dépasser son propre cadre et toucher des « *tribus non atteintes* » au sein même de notre société.

Pour cela, il faut nous mettre en marche, tenter. Il nous faut créer des méthodes en chemin…et ça fait peur souvent !

2. Il faut viser la formation spirituelle. *« C'est pourquoi ne nous attardons pas aux notions élémentaires de l'enseignement relatif à Christ. Tournons-nous plutôt vers ce qui correspond au stade adulte, sans nous remettre à poser les fondements, c'est-à-dire : 1. l'abandon des actes qui mènent à la mort et la foi en Dieu, 2. l'enseignement sur les différents baptêmes, l'imposition des mains, 3.la résurrection et le jugement éternel. Nous allons donc nous occuper de ce qui correspond au stade adulte, si Dieu le permet. » Hébreux 6.1-3*

Evangélisation Formation de disciples Formation spirituelle = perfection.

La formation spirituelle est notre objectif.

Le fondement doit être conséquent pour avoir après, des saints qui vivront pleinement leur vocation. Si on ne pose pas le fondement, on ne pourra pas récolter la suite.

Si nous ne vivons pas dans une perspective eschatologique, l'évangélisation ne sera jamais une priorité. Dans notre évangélisation, il faut être clair dans les attentes dès le départ : *non seulement je veux te convertir mais en plus que tu vives en disciple de JC*.

3. Il faut développer un écosystème qui permet tout cela.

Exemple :

Etude biblique préparée par Jérémie Chamard

Pour aller plus loin...

Au terme de ces trois études bibliques, nous vons invitons à réfléchir de façon personnelle et répondre à trois questions :

- Qu'est-ce que je retiens et qui me semble pertinent pour notre Union d'Églises ?
- Qu'est-ce que je retiens et qui me semble pertinent pour mon Église locale ?
- Quel est le défi personnel que cela représente pour moi ?

PS : Les réponses à ces trois questions pourront être utiles lors des conférences de groupe !

Petit lexique du développement

Pour avancer ensemble, il est important de nous mettre d'accord sur la route à suivre. Voici quelques notions incontournables dans notre dynamique de développement.

1. Un disciple

Un disciple de Christ est **quelqu'un qui croit en Christ et qui cherche à le suivre** et **à l'imiter** dans tous les aspects de sa vie, tant dans sa relation avec Dieu que dans ses relations avec les autres.

2. Église saine

Une Église saine rassemble des disciples de Christ qui veulent grandir en sainteté. C'est aussi une organisation qui fonctionne de manière saine dans ses différentes dimensions : l'exercice de l'autorité, la communication, les finances…
Cette bonne santé lui permet de répondre à la mission que le Christ lui confie dans le monde.

3. Culture d'Église

Chaque Église locale a une culture, c'est-à-dire **une façon qui lui est propre de faire les choses**. Souvent la façon dont on communique, dont on s'organise, dont on prend les décisions… est implicite, non formulée mais suivie par le plus grand nombre.
Sans qu'on le veuille, cette culture peut entraver notre marche avec le Christ. Il est donc nécessaire d'expliciter nos fonctionnements d'Église afin de les examiner à la lumière de la Parole de Dieu et d'être libérés de certaines entraves.

4. Croissance et développement

En tant que corps, l'Église universelle est appelée à la **croissance** à la fois numérique et spirituelle, ces deux dimensions n'étant pas séparables. Cette croissance n'est pas une option mais l'œuvre même du St Esprit qui veut faire grandir chaque membre du corps - et donc le corps tout entier - selon "la stature du Christ" (Eph. 4.13-14). Chacun est appelé à devenir un *adulte* en Christ, et à *porter du fruit*, ce qui implique des **changements** qu'il nous faut non seulement accueillir mais rechercher avec zèle.

Le développement désigne **cette croissance organique de l'Église dans toutes ses dimensions :** développement de la foi, des dons de chacun, des potentialités de l'Église locale, du nombre de convertis qu'elle accueille… La responsabilité des chrétiens étant de **faire fructifier ce que Dieu leur confie**, dans tous les domaines.

5. Missionnaire - Évangéliste - Témoins

Le salut est l'œuvre de Dieu et il nous appelle à œuvrer avec lui.

Dans l'Église, certains reçoivent un appel particulier à être **évangéliste** ou **missionnaire**, avec des dons spécifiques pour exercer ces ministères.

Cependant, tous les chrétiens sont appelés à **participer à la mission**, en étant **témoins** du Christ, en partageant l'Évangile, donc en évangélisant. Être témoin fait partie intégrante de la vie de disciple.

Le témoin est un "passeur", il manifeste la Bonne Nouvelle en paroles et en actes, toujours prêt à partager ce qu'il a vu, entendu, vécu… sous la conduite du Saint-Esprit.

6. "Servir le Seigneur à temps plein"

L'idée selon laquelle seuls certains chrétiens "professionnels" seraient "à plein temps pour le Seigneur" est erronée bibliquement. Tous les chrétiens sont appelés à servir le Seigneur à temps plein, dans tout ce qu'ils font et sont (Col.3.17 ; 23).
Même si certains travaillent à temps plein pour l'Église, tous les chrétiens sont à temps plein pour Dieu !

7. Église rassemblée et dispersée

L'Église existe en permanence, qu'elle soit **rassemblée** ou **dispersée**.

En effet, au-delà des moments où ils se **rassemblent** (cultes, réunions... - en présentiel ou virtuellement), les chrétiens sont **dispersés** dans le monde, toute la semaine et en tous lieux.

De fait, chaque chrétien est **envoyé** là où il est, dans la vie qu'il mène au quotidien. C'est là qu'est le principal "terrain" sur lequel la vie de disciple est vécue.

Pour relever les défis de la foi au quotidien, les chrétiens ont besoin de se rassembler pour **se soutenir, s'édifier** les uns les autres, et **manifester** ensemble la présence de Christ dans le monde.

Proposition de modification du Règlement Intérieur concernant les Régions

La commission des ministères a travaillé à la révision de la section VI - RÈGLEMENT DES CONFÉRENCES DE GROUPE ET COLLOQUES du Règlement Intérieur (articles R. 161-162), devenue sur plusieurs points obsolètes. En réalité, l'ensemble de la section a été réécrite, avec une nouvelle numérotation (R. 161-163) pour décrire la réalité du fonctionnement des Régions (c'est d'ailleurs le nouveau titre proposé pour cette section).
Plutôt que d'intégrer les propositions de modification dans le texte, ce qui donnerait un document assez illisible, vous trouverez ci-dessous le nouveau texte proposé, puis, pour information afin que vous puissiez comparer, la version actuelle avant révision.

Version révisée, proposée au vote du Synode

VI - RÉGIONS
ART. R 161 – ORGANISATION DE L'UNION EN RÉGIONS

Toutes les Églises et tous les Postes de l'Union sont répartis par le Synode en groupes régionaux.

Dans chaque groupe régional, un(e) pasteur(e) est élu(e) président(e) par la Conférence du groupe (cf. ART 162.4).

ART. R 161.1 - LE PRESIDENT DE REGION

Le président du groupe régional :
- organise les réunions régulières des pasteurs du groupe régional (pastorale régionale),
- administre les affaires qui relèvent de la compétence de la Région,
- organise, avec la pastorale régionale, une conférence de groupe avant chaque Synode.
- correspond avec la Commission synodale pour les questions concernant la région et en particulier pour l'organisation des conférences de groupe

Le président de la région assure un service de soutien moral et fraternel auprès des pasteurs de l'Union dans leur région. Ce service consiste en une mission de veille.
- Le président du groupe régional prend l'initiative des rencontres ou des entretiens téléphoniques avec les autres pasteurs de la région, et cela au moins une fois par semestre.
- Dans le cadre précis de ce soutien moral, il sera tenu à la même confidentialité qu'un pasteur dans l'exercice de sa fonction. Il n'aura pas à rendre compte de ses entretiens à la Commission Synodale, ni à la Commission des ministères.

- Mais dans les cas graves où l'exercice du ministère pastoral serait menacé, il pourra, après en avoir informé le pasteur, alerter la commission des ministères, qui en informera la commission synodale.
- Par ailleurs, il sera informé de toute intervention de la Commission des ministères ou de la Commission synodale auprès d'un pasteur ou d'une Église de la région.

Le président du groupe régional sera aussi tenu informé des projets de développement, en particulier d'implantation, dans sa région.

ART. R 162 - CONFÉRENCES DE GROUPE
Les délégués des Eglises et Postes de chaque région se réunissent en Conférence, au moins tous les deux ans, sans préjudice des convocations extraordinaires nécessitées par les circonstances.

ART. R 162.0 - BUT

Le but de ces Conférences de groupe est de développer un esprit de fraternité entre les Églises ou Postes, de traiter ensemble des sujets propres à les faire avancer dans la vie et l'activité chrétienne, de s'occuper des intérêts particuliers des groupes qu'elles représentent et d'étudier les questions d'intérêt général concernant l'Union.

ART. R 162.1 - RÔLE

L'intervention des Conférences de groupe dans les affaires générales de l'Union, des Églises ou Postes, ne peut avoir un caractère impératif. Elles ne peuvent donc donner des instructions, ni aux Églises, ni aux Postes, ni aux délégués qui représentent ceux-ci au Synode.

Les Conférences de groupe formulent des vœux qu'elles transmettent à la Commission synodale. Elles donnent des avis, soit directement, soit en réponse à une consultation de la Commission synodale ou du Synode.

ART. R 162.2 - DÉLÉGUÉS

Les Postes sont assimilés aux Églises pour leur représentation aux Conférences. Le nombre de délégués par Église ou par Poste est déterminé selon les mêmes critères que pour le Synode (R 211.0).

ART. R 162.3 - SESSIONS

Les sessions comprennent des assemblées publiques et des réunions de délégués auxquelles pourront assister des membres des Églises et Postes, sauf lorsque la Conférence décidera de siéger à huis clos.

Les propositions diverses soumises à la Conférence sont examinées en réunion de délégués.

ART. R 162.4 - TRAVAUX

La Commission synodale transmet aux Conférences de groupe les propositions qui doivent leur être soumises.

Les Conférences de groupe sont consultées, si les délais le permettent, sur toute mesure impliquant une révision de la Constitution ou des Règlements de l'Union.

La Commission synodale pourra communiquer des propositions émanant d'une Conférence de groupe aux autres Conférences de groupe.

Les Conférences peuvent proposer au Synode les noms des personnes qu'elles souhaiteraient voir siéger au sein de la Commission synodale.

Chaque Conférence élit lors de chaque session son président de Région (cf. ART 161).

Les Conférences peuvent inviter à leurs séances publiques les autres Églises de leur circonscription.

ART. R 162.5 - FRAIS

Les frais organisés par les Conférences de groupes sont couverts par les Églises et postes ayant envoyé des délégués ou par des collectes faites au cours des séances de la Conférence.

ART. R 162.6 - COMPTE-RENDU

Aussitôt après chaque Conférence, un compte-rendu de ses travaux sera envoyé à la Commission synodale.

ART. R 163 - PASTORALES RÉGIONALES

Dans chaque Groupe régional, tous les pasteurs des Églises et postes sont réunis en pastorale régionale.

ART. R 163.0 - BUT

Le but de ces pastorales régionales est de permettre aux pasteurs de s'informer mutuellement de leurs activités et de réfléchir ensemble à des thèmes intéressant le ministère, la vie de l'Union ou l'œuvre de Dieu dans son ensemble.

ART. R 163.1 - ORGANISATION

La pastorale régionale est organisée à l’initiative du président du Groupe régional.

Version actuelle, avant révision

VI - RÈGLEMENT DES CONFÉRENCES DE GROUPE ET COLLOQUES

ART. R 161 - CONFÉRENCES DE GROUPE

Toutes les Églises et tous les Postes de l'Union sont répartis par le Synode en groupes régionaux et les délégués de ces Églises et Postes se réunissent en Conférence, au moins tous les deux ans, sans préjudice des convocations extraordinaires nécessitées par les circonstances.

ART. R 161.0 - BUT

Le but de ces Conférences est de développer un esprit de fraternité entre les Églises ou Postes, de traiter ensemble des sujets propres à les faire avancer dans la vie et l'activité chrétienne, de s'occuper des intérêts particuliers des groupes qu'elles représentent et d'étudier les questions d'intérêt général concernant l'Union.

ART. R 161.1 - RÔLE

L'intervention des Conférences de groupe dans les affaires générales de l'Union, des Églises ou Postes, ne peut avoir un caractère impératif. Elles ne peuvent donc donner des instructions, ni aux Églises, ni aux Postes, ni aux délégués qui représentent ceux-ci au Synode.

Les Conférences de groupe formulent des vœux qu'elles transmettent à la Commission synodale. Elles donnent des avis, soit directement, soit en réponse à une consultation de la Commission synodale ou du Synode.

Cependant, les Conférences de groupe pourront intervenir spontanément par des avis fraternels dans la marche intérieure d'une Église ou d'un Poste du groupe, quand l'intérêt même de cette Église, de ce Poste ou du groupe leur paraîtra nécessiter cette intervention.

En outre, les Églises et Postes pourront toujours solliciter l'avis de la Conférence ou même son action comme pouvoir arbitrant, en cas de conflit survenu en leur sein.

ART. R 161.2 - DÉLÉGUÉS

Les Postes sont assimilés aux Églises pour leur représentation aux Conférences. Le nombre de délégués par Église ou par Poste est déterminé selon les mêmes critères que pour le Synode (R 211.0).

ART. R 161.3 - SESSIONS

Les sessions comprennent des assemblées publiques et des réunions de délégués auxquelles pourront assister des membres des Églises et Postes, sauf lorsque la Conférence décidera de siéger à huis clos.

Les propositions diverses soumises à la Conférence sont examinées en réunion de délégués.

ART. R 161.4 - TRAVAUX

La Commission synodale transmet aux Conférences de groupe les propositions qui

doivent leur être soumises.

Les Conférences de groupe sont consultées, si les délais le permettent, sur toute mesure impliquant une révision de la Constitution ou des Règlements de l'Union.

La Commission synodale pourra communiquer des propositions émanant d'une Conférence de groupe aux autres Conférences de groupe.

Les Conférences peuvent proposer au Synode les noms des personnes qu'elles souhaiteraient voir siéger au sein de la Commission synodale.

ART. R 161.5 - FONCTIONNEMENT
Chaque Conférence élit à la fin de chaque session un bureau permanent, composé au moins d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

Ce bureau administre les affaires qui relèvent de la compétence de la Conférence dans l'intervalle des sessions. Il organise la session qui suit celle au cours de laquelle il a été nommé.

Le bureau permanent correspond avec la Commission synodale qui sera régulièrement invitée à se faire représenter aux Conférences si possible par un délégué qui aura voix consultative. A défaut elle transmettra une lettre officielle.

Les Conférences peuvent inviter à leurs séances publiques les autres Églises de leur circonscription.

ART. R 161.6 - FRAIS
Les frais organisés par les Conférences de groupes sont couverts par des collectes des Églises et postes ayant envoyé des délégués ou par des collectes faites au cours des séances de la Conférence.

ART. R 161.7 - LIEU ET PÉRIODICITÉ
Les Conférences se tiennent alternativement dans les diverses Églises ou Postes du groupe.

Chaque Conférence détermine le lieu et l'époque de la Conférence suivante (ART. R 161).

ART. R 161.8 - COMPTE-RENDU

aussitôt après chaque Conférence, un compte-rendu de ses travaux sera envoyé par son bureau permanent à la Commission synodale.

ART. R 162 - COLLOQUES
Dans chaque Groupe régional, tous les pasteurs des Églises et postes sont réunis en Colloques au moins tous les deux ans.

ART. R 162.0 - BUT
Le but de ces Colloques est de permettre aux pasteurs de s'informer mutuellement de leurs activités et de réfléchir ensemble à des thèmes intéressant le ministère, la vie de l'Union ou l'œuvre de Dieu dans son ensemble.

ART. R 162.1 - ORGANISATION

Le Colloque est organisé à l'initiative du président du bureau permanent du Groupe régional.

Les Colloques ont lieu habituellement en alternance avec les Conférences de groupe.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1

Nouvelles de l'Union 3
- **Pôle Développement** 3
- **Accompagnement des projets d'implantation** 4
- **Commission des mouvements pastoraux** 9
- **Mémo - Recrutement d'un pasteur** 11

Pour préparer le Synode 13
- **Partout, tout le temps** 13
- **Etude biblique n° 1** 14
- **Etude biblique n° 2** 17
- **Etude biblique n° 3** 20
- **Petit lexique du développement** 26
- **Proposition de modification du Règlement Intérieur concernant les Régions** 28